



AVRIL 2025

Patrimoine de A à Z

Donald Trump réveille l'Europe

« Il y a des décennies où rien ne se passe et il y a des semaines où des décennies se produisent^(*) ». La rencontre entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky, vendredi 28 février, est l'un de ces moments. L'objectif officiel de cette rencontre était de signer un accord mais ce qui avait commencé comme une réunion entre deux alliés s'est terminé par un affrontement sans précédent provoquant la stupeur des européens.

La fin des « Dividendes de la paix »

Le moment cristallise un point de fracture non seulement de l'alliance Atlantique mais aussi la fin des « dividendes de la paix ».

Un petit rappel de l'histoire est nécessaire.

Avec la chute du mur de Berlin en 1989, l'effondrement de l'Union soviétique et l'intégration de la Chine dans le commerce mondial, le monde était entré dans une nouvelle ère. La mondialisation a eu un effet positif sur les prix scellant une paix qui n'aura finalement duré que trente ans. Trente années durant lesquelles la réorientation d'une partie des budgets militaires vers d'autres dépenses a permis aux États et aux entreprises de toucher des « dividendes ».

Entre 1985 et aujourd'hui, les dépenses de défense sont passées de plus de 4 % à 2,2 % du PIB mondial selon la Banque mondiale, soit une économie proche de 2 000 milliards de dollars. Pour les États-Unis, l'effort de défense est passé de 6,9 % du PIB en 1989 à 3,5 % en 2021 libérant une économie de 600 milliards de dollars. En France, ces dépenses dépassaient 3 % du PIB à la fin des années 1980 et sont retombées à moins de 2 % (30 milliards d'économies).



(*) Citation de Lénine.

Mais le Covid-19 puis l'invasion de l'Ukraine et enfin l'arrivée de Donald Trump à la tête des États-Unis ont fait vaciller le bel équilibre.

Un réveil brutal mais une réaction choc de l'Europe

Face au risque de perdre l'allié historique américain, un sommet extraordinaire sur l'Ukraine a été organisé en urgence entre les États membres de l'UE et le Président Ukrainien.

La Commission européenne y a présenté une initiative visant à coordonner les politiques de défense de chacun des pays pour renforcer une défense commune européenne. Le plan « ReArm Europe » vise à mobiliser 800 milliards d'euros sur quatre ans, dont 650 dédiés à une hausse graduelle des budgets de défense de chaque pays, soit 1,5 % du PIB (hors critères de Maastricht) à discrétion de chacun des membres. Le solde prendra la forme d'un emprunt commun en faveur des dépenses de défense.

L'Allemagne frappe fort « quoi qu'il en coûte »

En parallèle, en Allemagne, la réaction ne s'est pas fait attendre. Friedrich Merz, vainqueur des élections législatives, a annoncé un « Quoi qu'il en coûte » (« Whatever it takes »), reprenant au passage la formule culte prononcée par Mario Draghi en 2012 lors de la crise de la zone euro.

L'Allemagne frappe fort en renversant le cadre fiscal et constitutionnel passant outre la fameuse règle d'or

Pour rappel, à la suite de la crise financière mondiale de 2008, les conservateurs allemands avaient fait inscrire dans la constitution un « frein à la dette » qui s'est avéré dans les faits très contreproductif. Friedrich Merz entend mettre fin à cette contrainte en la contournant, urgence géopolitique oblige.

- Le plan prévoit que toutes les dépenses de défense supérieures à 1 % du produit intérieur brut (PIB) seront exemptées du frein à l'endettement qui limite à 0,35 % du PIB le déficit de l'Etat fédéral. Sachant que Berlin consacre autour de 2,1 % de son PIB aux dépenses de défense, cela libère 1 % de marge de manœuvre budgétaire. En pratique, la hausse pourrait être de 1-1,5 point de PIB en deux-trois ans.
- Il prévoit également la création d'un « fonds spécial » de 500 milliards d'euros sur 10 ans pour financer les infrastructures sans qu'il ne soit intégré dans le calcul du frein à l'endettement, une enveloppe de 1,2 % du PIB par an.
- Enfin, les Länder représentent un poids économique important en Allemagne. Le plan leur permet de s'endetter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, leur donnant une marge de manœuvre budgétaire de 0,35 % du PIB par an.

La réaction des marchés ne s'est pas fait attendre

Elle reflète à la fois la perspective d'émissions de dette publique plus importantes mais aussi une hausse des perspectives de croissance et d'inflation en Europe.

Tout d'abord, les taux d'emprunt allemands ont signé leur plus forte hausse depuis la réunification du pays en 1990. Le rendement de l'obligation à dix ans a repris plus de 40 points de base évoluant ainsi autour de 2,8 % après la nouvelle. L'onde de choc s'est également propagée aux autres dettes de la zone (France, Royaume-Uni, Italie...).



La trajectoire est désormais tracée mais il est important de rappeler que la capacité d'endettement est très différente selon les pays. Pour rappel, à la fin 2024, la dette publique se situait à environ 62 % du PIB en Allemagne, à 114 % en France, à 136 % en Italie et à 82 % en moyenne dans l'Union européenne. L'Allemagne peut se permettre un tel plan de relance sans que la trajectoire de sa dette ne devienne insoutenable. En complément, le plan commun de l'EU permettra aux États plus endettés de participer à l'effort en faveur de la souveraineté.

Côté actions, en Allemagne, la hausse des dépenses sera de nature à relancer le potentiel de croissance à long terme du pays après des années difficiles et devraient favoriser une hausse additionnelle de la croissance de +1 % du PIB d'ici fin 2026 et de 2 à 2,5 % sur les dix années à venir. Les marchés actions ont salué la nouvelle.



De tels investissements ont de quoi alimenter l'optimisme quant à une reprise économique plus large en Europe. Ce qui va compter, c'est la vitesse d'implémentation. Le déploiement du programme de dépenses militaires demandera du temps car la chaîne de production européenne reste embryonnaire tandis que les investissements publics pourront porter leurs fruits plus rapidement venant contrebalancer les écueils de court terme d'un projet à plus long terme.

En conclusion, **le signal donné par l'Europe est rassurant. Et même si ce nouveau paradigme est plus inflationniste avec un niveau d'équilibre des taux plus élevé, ces plans constituent de vrais accélérateurs de croissance pour l'Europe.**

Rédigé le 2 avril 2025

Béatrice Pauget

Gérante Allocataire Allianz Banque

Ordre, contre-ordre, désordre !

Les annonces de nouveaux tarifs douaniers par Donald Trump ont créé la stupeur, un choc deux fois plus sévère qu'attendu. Une semaine plus tard virement de bord avec l'annonce d'une pause de 90 jours, un taux mondial « réciproque » de 10 % pour tous, hormis la Chine, avec laquelle un bras de fer s'est engagé. Depuis, c'est l'escalade conflictuelle (125 % de taxes à l'heure où ces lignes sont écrites) entre les deux pays.

Si la grille des nouveaux tarifs est appliquée en l'état, ces hausses des taxes pourraient se diffuser rapidement sur les prix, alimentant l'inflation et pénalisant à la fois les exportations chinoises et le consommateur américain. Cela pourrait conduire tout droit les États-Unis et le reste du monde vers un ralentissement dans un scénario de stagflation.

Les marchés financiers ont immédiatement réagi à cette perspective, la volatilité grimpant à des niveaux rappelant ceux de crises économiques majeures passées.

Après des décennies de mondialisation, le retour du protectionniste constitue un choc. Mais il est important de se rappeler que les États-Unis ne représentent « que » 14 % des exportations chinoises contre 30 % en 2016. C'est encore beaucoup mais, point positif, cela devrait enfin inciter la Chine à « booster » sa consommation domestique. Tout le monde a bien compris que la méthode Trump consiste à frapper fort puis à négocier.

Conséquence directe de la claque donnée par Donald Trump. L'Europe s'est réveillée et il n'est pas interdit de penser que cette crise soit aussi synonyme d'opportunités pour le Vieux Continent. L'UE et l'Allemagne se sont engagés dans des plans massifs visant à revitaliser la souveraineté et la croissance de la zone.

Par ailleurs, et c'est nouveau, certains voient l'Europe comme un pôle de stabilité face aux tumultes outre atlantique, d'autant qu'un certain nombre de pays se concertent esquisant de nouvelles alliances commerciales où les États-Unis ne seront plus le centre du monde.

Actualisation au 11 avril 2025

L'importance d'une stratégie patrimoniale pour l'assurance-vie après 70 ans

Un contrat d'assurance-vie permet notamment d'organiser la transmission de capitaux à des bénéficiaires désignés. La fiscalité applicable dépend de la date de souscription du contrat, du versement des primes et de l'âge de l'assuré au moment des versements : avant ou après 70 ans. En particulier après 70 ans, l'absence de stratégie patrimoniale peut conduire à l'application d'une fiscalité moins attractive lors de la transmission.



Fiscalité des capitaux décès

Lorsque les primes ont été versées après les 70 ans de l'assuré et sur un contrat souscrit à compter du 20/11/1991, celles-ci sont imposées aux droits de succession dans les conditions de droit commun, compte tenu du lien de parenté existant entre l'assuré et le bénéficiaire. Le conjoint ou le partenaire de pacs est exonéré. L'assiette de taxation est constituée des seules primes versées, après déduction d'un abattement de 30 500 €. Les produits ainsi générés ne sont pas soumis aux droits de succession.

L'abattement est global pour un même assuré. Lorsque plusieurs contrats sont souscrits sur la tête d'un même assuré, il est fait masse de l'ensemble des primes versées, et l'abattement est réparti entre les bénéficiaires au prorata de la part leur revenant dans les primes versées, après avoir écarté les primes afférentes aux capitaux transmis à un bénéficiaire exonéré de droits de succession (conjoint ou partenaire pacsé).

Par ailleurs, les produits n'ayant pas été soumis aux prélèvements sociaux du vivant de l'assuré le sont lors du décès.



Application concrète

Monsieur, âgé de plus de 70 ans lors de la souscription du contrat d'assurance-vie, réalise un versement de 100 000 €. Lors de son décès, les capitaux décès sont de 130 000 € et sont versés à son épouse à hauteur de 50 % (soit 65 000 €) puis à ses deux enfants à hauteur de 25 % chacun (soit 32 500 €). L'épouse étant exonérée de droits de succession, l'abattement de 30 500 € sera réparti entre les enfants. La fraction de la prime taxable par enfant aux droits de succession sera de 9 750 € [montant des primes versées ramenées à 25 000 € (soit 100 000 € multiplié par la quote-part de 25 % perçue par un enfant) – 15 250 € (montant de l'abattement de 30 500 € divisé par deux, c'est-à-dire réparti entre les bénéficiaires non exonérés en fonction de leur quote-part, en excluant de fait le conjoint)].

Nécessité d'une attention particulière dans la désignation des bénéficiaires

En fonction de la situation patrimoniale de l'assuré, de ses objectifs et en présence de contrats souscrits avant et après 70 ans, il conviendra d'étudier par principe l'opportunité de désigner en priorité :

- Le conjoint ou le partenaire de pacs (exonérés de droits de succession) ou une personne qui serait taxée faiblement aux droits de succession, bénéficiaire de capitaux décès afférents à des primes versées après les 70 ans de l'assuré et ce, après s'être assuré de l'utilisation de l'abattement de 30 500 €.
- Une personne qui serait taxée fortement aux droits de succession, bénéficiaire de capitaux décès afférents à des primes versées avant les 70 ans de l'assuré (taxation spécifique dans cette hypothèse).

Incidences des rachats et avances sur la fiscalité en cas de décès

Les rachats partiels ainsi que les avances accordées par les assureurs et non encore remboursées au décès de l'assuré consommeront tout ou partie des produits exonérés, pour autant ils sont en principe, sans incidence sur la détermination de l'assiette de taxation aux droits de succession.

Reprenons l'exemple précédent. Si les capitaux décès n'étaient pas de 130 000 € mais de 105 000 € du fait d'un récent rachat partiel de 25 000 € : les capitaux décès seraient versés à son épouse à hauteur de 50 % (soit 52 500 €) puis à ses deux enfants à hauteur de 25 % chacun (soit 26 250 €). Le rachat partiel n'ayant pas d'incidence sur l'assiette de taxation aux droits de succession, la fraction de la prime taxable par enfant serait identique à l'exemple précédent, soit 9 750 €.

Une exception est prévue lorsque les capitaux versés par l'assureur sont inférieurs aux primes versées après les 70 ans de l'assuré en raison de rachats partiels, d'avances non remboursées au décès de l'assuré et dans le cas d'une baisse de valeur des unités de compte. Dans cette hypothèse, l'assiette des droits est limitée aux capitaux versés aux bénéficiaires.

En reprenant toujours le même exemple, si les capitaux décès n'étaient pas de 130 000 € mais de 90 000 € du fait d'un récent rachat partiel de 40 000 € : les capitaux décès seraient versés à son épouse à hauteur de 50 % (soit 45 000 €) puis à ses deux enfants à hauteur de 25 % chacun (soit 22 500 €). Dans la mesure où le montant des primes versées (100 000 €) serait inférieur au montant des capitaux décès (90 000 €), l'assiette des droits serait limitée aux capitaux versés aux bénéficiaires.

Ainsi, la fraction de la prime taxable par enfant aux droits de succession serait de 7 250 € $[(90\,000\,€ \times 25\%) - (30\,500\,€ \times 50\%)]$.

L'intérêt de l'ouverture de plusieurs contrats d'assurance-vie

Lorsque le souscripteur âgé de plus de 70 ans envisage par exemple de réaliser des rachats partiels, il peut être opportun d'étudier, l'ouverture de plusieurs contrats d'assurance-vie. Les rachats seraient réalisés en priorité sur un seul contrat. Lors du décès, cela permettra de bénéficier d'une assiette d'imposition réduite et d'exonération des produits plus importante, non obérée des éventuels rachats partiels réalisés.

	1 contrat	2 contrats	
Versement initial	500 000 €	250 000 €	250 000 €
Rachats annuels nets pendant 10 ans	24 000 €	24 000 €	0 €
Capitaux décès à l'issue des 10 ans	368 000 €	43 000 €	325 000 €
Assiette succession à retenir (avant abattement de 30 500 €)	368 000 €	293 000 € (43 K€ + 250 K€)	
Produits exonérés	0 €	75 000 €	

Estimations présentées à titre indicatif et réalisées selon plusieurs hypothèses non contractuelles.

L'évolution de la valorisation de votre contrat serait notamment fonction de l'allocation d'actif retenue au regard de votre profil investisseur et de vos objectifs patrimoniaux, des rachats partiels réalisés et de la fiscalité applicable.

Cela étant, n'oublions pas que tout investissement doit être étudié au regard de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur et non exclusivement sous le seul prisme de la fiscalité.



Repositionnement stratégique de la SCPI Allianz Home

La SCPI Allianz Home est accessible au comptant ou à crédit.

Allianz Immovalor a décidé d'opérer un repositionnement stratégique de la SCPI Allianz Home, afin d'en faire une néo-SCPI adaptée à l'environnement de marché et une solution d'investissement cohérente, répondant aux attentes de ses clients en termes de diversification et d'objectif de performance.

La stratégie s'oriente désormais vers les immeubles répondant aux besoins de la Ville et de ses habitants, afin d'offrir une exposition immobilière diversifiée, dont la performance est décorrélée des besoins des entreprises en immobilier de bureaux.

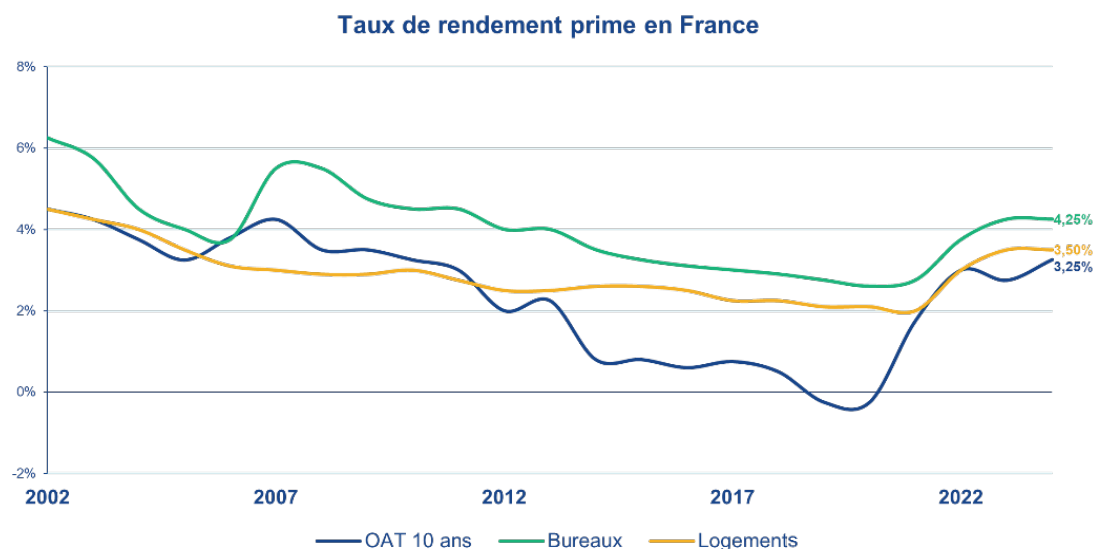
La diversification comme ADN

Le lancement de la SCPI Allianz Home début 2021 a permis de compléter la gamme de supports SCPI d'Allianz Immovalor, jusqu'alors exclusivement incarnée par la SCPI Allianz Pierre, dédiée à l'immobilier de bureaux prime à Paris et au sein des principales métropoles françaises.

Positionnée exclusivement sur le segment de l'immobilier résidentiel, la SCPI Allianz Home constituait à son lancement, un outil de diversification complémentaire à l'immobilier tertiaire, dans un environnement monétaire marqué par des taux directeurs historiquement bas. La SCPI Allianz Home trouvait ainsi son sens dans une logique de diversification.

Le contexte macroéconomique et géopolitique dès 2022, ainsi que la réponse des banques centrales aux tensions inflationnistes à travers notamment la hausse historique des taux directeurs, ont eu pour conséquence la reconstitution de la prime de risque sur l'ensemble des classes d'actifs, y compris immobilières, à la défaveur de l'immobilier résidentiel.

Dans ce nouveau paradigme, la proposition initiale de la SCPI Allianz Home ne constituait alors plus une solution d'investissement adaptée à l'environnement de marché et cohérente pour nos clients, à la recherche d'une prime de risque reconstituée.



Dans ce contexte, Allianz Immovalor a pris la décision d'opérer un repositionnement stratégique pour la SCPI Allianz Home afin de s'adapter à l'environnement de marché et d'en faire une solution d'investissement cohérente et adaptée aux besoins et attentes de ses clients.

Une nouvelle stratégie pour offrir une exposition diversifiée et décorrélée des besoins des entreprises en immobilier de bureaux.

D'abord matérialisée par l'acquisition d'une école à Bordeaux, et plus récemment par celle d'une plateforme de messagerie à proximité de Nancy, la stratégie de la SCPI Allianz Home s'appuie désormais sur une thèse d'investissement consistant à répondre aux besoins de la Ville et de ses habitants.

Fidèle à son ADN d'investissement décorrélé des besoins des entreprises en immobilier de bureaux, cette nouvelle stratégie s'appuie sur des tendances socio-démographiques profondes, matérialisées par 6 classes d'actifs principales : résidences gérées (étudiantes et sénior), l'immobilier d'enseignement, logistique urbaine, commerces alimentaires, murs d'hôtels ainsi que l'immobilier de santé (liste non exhaustive).

Ce repositionnement vise ainsi à offrir une exposition diversifiée, sur des emplacements sélectionnés à Paris, en Île-de-France et au sein des principales métropoles françaises, qui repose sur une sélection rigoureuse des locataires dans le cadre de baux longs, afin de générer une performance sur le long terme.

Répondre aux besoins de la Ville...



...et de ses habitants

Un momentum de marché particulièrement favorable à la co-construction d'un portefeuille diversifié et performant

La momentum de marché continue de faire émerger de nombreuses opportunités d'investissement qui correspondent à la stratégie de la SCPI Allianz Home. En effet, la correction de marché que nous connaissons depuis plusieurs mois constitue une opportunité de déployer du capital sur des investissements créateurs de valeur et générateurs de performance durable pour la SCPI.

Après une distribution de 3,69 % en 2024, en hausse de +26 % par rapport à 2023 (2,93 % en 2023, constituant la première distribution depuis la création de la SCPI en 2021⁽¹⁾), la SCPI poursuit son développement et envisage un objectif de distribution non garanti, supérieur à 5 %⁽²⁾ après constitution du portefeuille.

La structure de frais, avec seulement 8 % HT de frais de souscription et 8 % HT de frais de gestion, a également été pensée pour accompagner la performance sur le long terme.

La SCPI Allianz Home constitue donc une solution compétitive pour les investisseurs souhaitant bénéficier d'un portefeuille diversifié et générateur de performance sur le long terme.

Découvrez les avantages du Crédit SCPI d'Allianz Banque pour financer vos parts :

- **Optimisation fiscale** : profitez de la déduction des intérêts d'emprunt et de l'assurance du prêt sur vos revenus fonciers, réduisant ainsi votre base imposable.
- **Effet de levier** : augmentez votre capacité d'investissement grâce à l'endettement, maximisant ainsi votre potentiel de rendement avec un investissement initial réduit.
- **Préservation de la liquidité** : gardez vos fonds propres disponibles pour d'autres opportunités d'investissement ou pour faire face à des dépenses imprévues.

Contactez votre interlocuteur habituel pour en savoir plus.

Avertissement concernant la souscription à crédit de parts de SCPI

Vous ne devez pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à vos obligations de remboursement.

En cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital.

En cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, vous devrez compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde du prêt) et le montant issu de la vente de vos parts.

(1) Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

(2) Ces prévisions ne constituent pas un indicateur fiable quant aux performances futures. Les performances anticipées reposent sur des hypothèses raisonnables étayées par des données objectives. Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir. L'investissement peut entraîner une perte financière s'il n'est pas assorti d'une garantie sur le capital.

L'association Allianz Prévention, pour un avenir sécurisé

Dans une époque marquée par des changements incessants, les risques évoluent et le rôle de l'assureur prend une nouvelle dimension. Chez Allianz France, nous sommes convaincus que la prévention est un fondement essentiel pour bâtir un avenir serein.

Protéger ne se limite pas à garantir ; c'est pourquoi nous avons fondé l'association Allianz Prévention, dédiée à la sécurité collective.

Notre mission est de préparer chaque individu à affronter les aléas de la vie dès le plus jeune âge, par le biais de la formation et de l'information. Une société bien préparée est une société résiliente, et nous déployons nos efforts au cœur des territoires.

Allianz Prévention : un pilier de sécurité

L'association réunit des bénévoles et coachs qui, à travers la France, utilisent des outils pédagogiques innovants. Que ce soit dans les écoles, lors d'événements publics ou sur demande, nous sensibilisons aux gestes qui sauvent et aux risques émergents, offrant ainsi les clés pour agir efficacement face aux crises.

L'importance de la prévention sur le terrain

Informar les populations sur les risques leur permet de réagir promptement en cas d'urgence. Instaurer une culture de la prévention favorise les comportements qui minimisent les risques, réduisant ainsi l'impact des catastrophes futures, diminuant les incidents évitables et aidant à contenir les coûts.

L'Allianz Prévention Tour

Ce dispositif itinérant sillonne la France pour sensibiliser aux risques quotidiens. Il propose des ateliers ludiques et pédagogiques pour tous les âges, avec des simulations et conseils pratiques en matière de risques routiers, climatiques et de santé.

Devenir bénévole : un engagement patrimonial

En rejoignant Allianz Prévention, vous participez activement à la préparation des autres pour affronter les crises. Vous avez un impact direct en transmettant des connaissances vitales. Vous intervenez, déployez un discours pédagogique et recrutez de nouveaux bénévoles, devenant ainsi un acteur expérimenté en encadrant les nouveaux venus.



Comment s'engager

Inscrivez-vous :

1. Accédez à notre formulaire en vous rendant sur cette page <https://www.allianz.fr/qui-est-allianz/allianz-s-engage/action-prevention/association-prevention.html> et explorez la rubrique « Devenir bénévole ». L'association vous contactera après votre inscription.
2. Choisissez votre mission : consultez et sélectionnez une intervention qui vous inspire.
3. Suivez votre formation : en présentiel ou distanciel, selon la mission choisie.

Rejoignez-nous pour contribuer à un avenir plus sûr pour tous. Allianz Prévention est votre opportunité d'engagement concret et gratifiant.

Succès de la 4^e Édition du Concours « Le Plus Grand Musée de France »

La 4^e édition du concours « Le Plus Grand Musée de France », orchestrée par La Sauvegarde de l'Art Français en partenariat avec Allianz France, a brillamment illustré l'engagement des Français envers leur patrimoine. Avec 96 214 votes en trois semaines, cette initiative a permis de rassembler les passionnés autour de la préservation de trésors artistiques régionaux. Grâce à cette mobilisation, 16 œuvres d'art menacées bénéficieront chacune de 8 000 € pour leur restauration, assurant ainsi leur pérennité.

Du 3 au 23 mars, le public a activement participé en votant pour désigner les œuvres à sauver par région. Ce succès témoigne de l'amour des Français pour leur patrimoine et de leur volonté de s'impliquer dans sa conservation.



L'implication des Agents Généraux et la couverture médiatique ont amplifié la portée de cette initiative.

Allianz France est honoré de contribuer à la restauration de notre patrimoine commun, de la Normandie à Pointe-à-Pitre. Nos sincères félicitations aux lauréats et un chaleureux merci à tous les participants pour leur engagement précieux !

Un élan de solidarité pour le patrimoine de la santé

Le défi 2025 « Une jonquille contre le cancer », en collaboration avec l'Institut Curie, a été marqué par une mobilisation exceptionnelle d'Allianz France. Avec plus de 97 000 km parcourus, ce défi a dépassé le record précédent de 63 000 km. Grâce à l'engagement des 1 730 Allianziers, chaque kilomètre parcouru a renforcé le soutien à l'Institut Curie, avec Allianz France versant 1 euro par kilomètre, jusqu'à 100 000 euros, incluant 50 000 euros pour le grand public.

Nous saluons également nos ambassadeurs du Bien-être pour leur précieuse contribution aux ventes solidaires, à Paris et en région. La vente de 303 pots de jonquilles et de goodies solidaires a permis de collecter 13 175 euros dédiés à la recherche contre le cancer.

Depuis sa fondation par Marie Curie en 1909, l'Institut Curie demeure un pilier du patrimoine médical français, alliant recherche de pointe et soins innovants.

Félicitations à tous nos collaborateurs pour leur engagement en faveur de la santé et du patrimoine médical !



Avertissement

Ce document a été préparé par Allianz Patrimoine, direction d'Allianz France, dont le siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'Allianz Patrimoine au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Patrimoine s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Patrimoine ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Ce document a pour seul objet de fournir à titre d'information une perspective générale de l'environnement macroéconomique. Par conséquent, ces informations ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Patrimoine sont strictement interdites.

Achévé de rédiger le 11 avril 2025. Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Jean-Paul Angibaud / Sabrina Bakhtaoui
Caroline Barnéoud Rousset / Éric Beauce / Claire de Tarle / Alain Dumas / Florian Dussert / Noamane El-Fahid / Loic Glairon Mondet
Vincent Favrel / Cyril Geronimi / Gwenaëlle Griveau / Joël Jacquement / Paulette Josse / Sylvie Lacombe-Allard / Lucas Lavenant
Nicolas Nowaczyk / Béatrice Pauget / Sophie Pelet-Prigent / Tania Roger / Éric Sablé / Chantal Sourzat / Nicolas Tétart / Elise Vanhaecke.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681 879 255 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense cedex

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

